

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 21 décembre 2021

Contact presse :

06.39.60.74.27 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Covid-19 : Un premier cas de variant Omicron confirmé à Mayotte.

L'Agence régionale de santé de Mayotte a été informée le 21 décembre, d'un résultat positif par séquençage du variant Omicron acquis sur le territoire, chez une personne résidant à Mayotte. Dépistée à son arrivée à La Réunion, la personne a déjà été placée à l'isolement à son arrivée.

Les investigations sanitaires menées par l'ARS de la Réunion ont permis d'identifier l'ensemble de ses contacts à risque. Nous ne devons donc pas baisser la garde. L'ARS poursuit l'enquête sanitaire pour identifier, tester et le cas échéant isoler d'autres contacts possibles afin de limiter la diffusion du virus sur l'île.

La nécessité de renforcer les mesures de protection individuelles et collectives en cette fin d'année 2021

Le variant Omicron se diffuse à une vitesse extrême et pourrait générer un pic épidémique dès la rentrée. Les fêtes de fin d'année et le retour des vacances vont engendrer une augmentation importante des échanges augmentant ainsi les risques de diffusion sur le territoire. Face à cette menace, la réponse doit rester la même :

1. **Recevoir sa dose de rappel.** L'ensemble de la population éligible doit bénéficier d'un rappel vaccinal pour diminuer le risque de forme grave et de transmission. **L'administration de la dose de rappel est cruciale et urgente** pour faire face à ce nouveau variant.
2. **Limiter la circulation du virus** en limitant les comportements à risque notamment durant les fêtes de fin d'année (diminution des contacts, respect de l'isolement en cas de test positif, port du masque et respect des gestes barrières...).

L'addition de ces différentes mesures devient importante lorsqu'elles sont combinées. La vaccination reste la mesure la plus efficace pour protéger la population (en complément des mesures-barrière) que ce soit vis-à-vis du variant Delta ou Omicron.